



Synology DiskStation DS216

Guide d'installation rapide

Table des matières

Chapitre 1 : Avant de commencer

Contenu de la boîte.....	3
Aperçu du Synology DiskStation.....	4
Consignes de sécurité.....	5

Chapitre 2 : Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires pour l'installation.....	6
Installation des disques.....	6
Démarrez votre DiskStation.....	9

Chapitre 3 : Installer DSM sur le DiskStation

Installation de DSM avec Web Assistant.....	10
Plus d'informations.....	10

Annexe A : Caractéristiques

Annexe B : Tableau des voyants DEL

Avant de commencer

Nous vous remercions d'avoir acheté un produit Synology. Avant l'installation de votre nouveau DiskStation, veuillez vérifier le contenu de l'emballage afin de vous assurer que vous avez reçu les éléments ci-dessous. Veuillez également à lire attentivement les instructions de sécurité pour éviter de vous blesser ou d'endommager votre DiskStation.

Contenu de la boîte

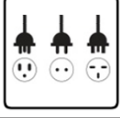
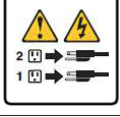
Unité principale x 1	Cordon d'alimentation secteur x 1
	
	Adaptateur secteur CA x 1
	
	Câble LAN RJ-45 x 1
	
	10 vis de fixation pour disques durs 2,5"
	

Aperçu du Synology DiskStation



N°	Nom de l'élément	Emplacement	Description
1	Voyant d'état	Face avant	Affiche l'état du système. Pour plus de renseignements, voir « Annexe B : Tableau des voyants DEL ».
2	Voyants réseau local		Affiche l'état de la connexion réseau. Pour plus de renseignements, voir « Annexe B : Tableau des voyants DEL ».
3	Voyant du disque		Affiche l'état des disques durs installés. Pour plus de renseignements, voir « Annexe B : Tableau des voyants DEL ».
4	Port USB 2.0		Connectez des disques externes, des imprimantes USB ou d'autres périphériques USB à votre DiskStation ici.
5	Bouton Copy		S'allume lorsque vous connectez un périphérique USB (par exemple, appareil photo numérique, périphérique de stockage USB, etc.). Appuyez sur le bouton copy pour copier des données depuis le périphérique USB connecté sur les disques durs internes.
6	Bouton d'alimentation		1. Appuyez pour allumer le DiskStation. 2. Pour éteindre le DiskStation, appuyez de manière prolongée sur le bouton d'alimentation jusqu'à ce que vous entendiez un « bip » et que le voyant d'alimentation commence à clignoter.
7	Ventilateur	Face arrière	Élimine l'excès de chaleur et refroidit le système. Si le ventilateur est victime d'un dysfonctionnement, le DiskStation émet un bip.
8	Ports USB 3.0		Connectez des disques externes, des imprimantes USB ou d'autres périphériques USB à votre DiskStation ici.
9	Bouton RESET		1. Appuyez de manière prolongée jusqu'à ce que vous entendiez un bip pour restaurer l'adresse IP par défaut, le serveur DNS, et les mots de passe pour le compte admin . 2. Appuyez de manière prolongée jusqu'à ce que vous entendiez un bip, puis appuyez et maintenez à nouveau jusqu'à ce que vous entendiez trois bips pour remettre le DiskStation en état « Non installé », afin de pouvoir réinstaller DiskStation Manager (DSM).
10	Port LAN		Connectez un câble réseau ici.
11	Port d'alimentation		Connectez l'adaptateur secteur ici.
12	Kensington Fente de sécurité		Fixez un verrou de sécurité Kensington ici.

Consignes de sécurité

	Évitez l'exposition directe à la lumière solaire ou la proximité avec des produits chimiques. Assurez-vous que l'environnement ne change pas brusquement de température ou d'humidité.
	Placez toujours le produit avec le côté droit dirigé vers le haut.
	Ne pas placer près de liquides.
	Avant de le nettoyer, débranchez d'abord le cordon d'alimentation. Essuyez avec des serviettes en papier humides. N'utilisez pas de produit chimique ou de nettoyeurs en aérosol.
	Afin d'éviter de faire tomber l'unité, ne la placez pas sur des chariots ou des surfaces instables.
	Le cordon d'alimentation doit être branché sur une prise secteur correspondant à la tension appropriée. Assurez-vous que la tension CA fournie est correcte et stable.
	Pour supprimer tout courant électrique de l'appareil, assurez-vous que tous les cordons d'alimentation sont débranchés de la source d'alimentation.
	Risque d'explosion si la batterie est remplacée par un type incorrect. Éliminez les batteries usagées de façon appropriée.

Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires pour l'installation

- Un tournevis (seulement pour les disques durs 2,5")
- Au moins un disque dur SATA de 3,5" ou 2,5" (Visitez www.synology.com pour connaître les modèles de disques durs compatibles.)

Avertissement : Si vous installez un disque dur qui contient des données, le système formate le disque et efface toutes les données existantes. Veuillez sauvegarder les données importantes avant l'installation.

Installation des disques

- 1 Retirez le cache de la baie de disque dur sur la face avant.



- 2 Poussez le loquet vers le haut et tirez sur la poignée pour faire sortir le tiroir à disque dur de votre DiskStation.



3 Chargez les disques durs dans les tiroirs.

- **Pour les disques durs 3,5"** : Retirez les panneaux de fixation sur les côtés du plateau de disque dur. Placez le disque dans le tiroir à disque dur. Puis insérez les panneaux de fixation pour fixer le disque dur en place.



- **Pour les disques durs 2.5"** : Retirez les panneaux de fixation des côtés du tiroir à disque dur et placez-les en lieu sûr. Placez le disque dur dans la zone bleue (indiquée ci-dessous) du plateau de disque dur, retournez le plateau et serrez les vis pour fixer le disque dur.



4 Insérez le tiroir du disque dans la baie de disque vide. Assurez-vous que le côté où figure « UP » est bien orienté vers le haut, et insérez le tiroir dans la baie de disque dur libre. Vous devriez entendre un clic lorsque le tiroir est correctement inséré.



5 Répétez les étapes ci-dessus pour monter l'autre disque dur que vous avez préparé.

6 Les disques sont numérotés selon le schéma ci-dessous.



7 Replacez le cache de la baie du disque dur pour terminer l'installation.



Remarque : Si vous voulez créer un volume RAID, il est recommandé d'installer des disques durs de même taille pour optimiser l'utilisation de la capacité de disque.

Démarrez votre DiskStation

- 1 Utilisez le câble réseau pour brancher le DiskStation à votre commutateur, routeur ou concentrateur.
- 2 Connectez l'adaptateur secteur à la prise d'alimentation du DiskStation. Connectez l'une des extrémités du connecteur d'alimentation à l'adaptateur secteur, et l'autre extrémité au secteur.



- 3 Appuyez sur le bouton d'alimentation pour allumer votre DiskStation.



Votre DiskStation est maintenant en ligne et peut être détecté par un ordinateur du réseau.

Installer DSM sur le DiskStation

Une fois que l'installation matérielle est terminée, veuillez installer DiskStation Manager (DSM) – un système d'exploitation à interface Web de Synology - sur votre DiskStation.

Installation de DSM avec Web Assistant

Votre DiskStation est livré avec un outil intégré appelé **Web Assistant** qui vous aide à télécharger la dernière version de DSM depuis l'Internet et à l'installer sur votre DiskStation. Afin d'utiliser Web Assistant, veuillez suivre les étapes ci-dessous.

- 1 Mettez le DiskStation sous tension.
- 2 Ouvrez un navigateur Web sur un ordinateur situé sur le même réseau que le DiskStation.
- 3 Saisissez l'une des chaînes suivantes dans la barre d'adresse de votre navigateur :
 - a find.synology.com
 - b diskstation:5000
- 4 Web Assistant démarre sur votre navigateur Web. Il recherche et trouve votre DiskStation sur le réseau local. Le statut de votre DiskStation devrait être **Non installé**.



- 5 Cliquez sur **Connecter** pour lancer le processus d'installation et suivez les instructions sur l'écran.
- 6 Si vous quittez accidentellement le processus d'installation avant qu'il ne soit fini, identifiez vous dans DSM en tant qu'**admin** (nom de compte administrateur par défaut) en laissant le mot de passe vide.

Remarque :

1. Le DiskStation doit être connecté à Internet pour installer DSM avec Web Assistant.
2. Navigateurs suggérés : Chrome, Firefox.
3. Le DiskStation et l'ordinateur doivent être situés sur le même réseau local.

Plus d'informations

Félicitations ! Votre DiskStation est maintenant prêt pour l'action. Pour plus d'informations ou les ressources en ligne sur le DiskStation, visitez www.synology.com.

Caractéristiques

Élément	DS216
Type de lecteur compatible	3,5" / 2,5" SATA III / SATA II x 2
Capacité brute interne maximale	16 To (2 disques durs de 8 To)
Ports externes	• USB 3.0 x 2 • USB 2.0 x 1
Ports de réseau local (LAN)	1GbE (RJ-45) x 1
Taille (H x L x P) (mm)	165 x 108 x 233.2
Poids (kg)	1.30
Clients pris en charge	• Windows XP et versions ultérieures • Mac OS X 10.7 et versions ultérieures • Ubuntu 12 et les versions ultérieures
Système de fichiers	• Interne : ext4 • Externe : ext4, ext3, FAT, NTFS, HFS+ (lecture seule)
Types de RAID pris en charge	• Basic • JBOD • RAID 0 • RAID 1 • Synology Hybrid RAID (Tolérance d'erreur jusqu'à 1 disques)
Certifications d'Agence	• FCC Classe B, CE Classe B, BSMI Classe B
Hibernation du disque dur	Oui
Marche/arrêt programmé	Oui
Wake on LAN	Oui
Versions localisées	• English • Deutsch • Français • Italiano • Español • Dansk • Norsk • Svensk • Nederlands • Русский • Polski • Magyar • Português do Brasil • Português Europeu • Türkçe • Český • 日本語 • 한국어 • 繁體中文 • 简体中文
Exigences d'environnement	• Tension : 100 V à 240 V CA • Fréquence : 50/60 Hz • Température de fonctionnement : de 40 à 104°F (de 5 à 40°C) • Température de stockage : de -5 à 140°F (de -20 à 60°C) • Humidité relative : 5 % à 95 % HR

Remarque : Les caractéristiques du modèle sont sujettes à modifications sans préavis. Veuillez consulter www.synology.com pour les dernières informations.

Tableau des voyants DEL

Voyant DEL	Couleur	État	Description
STATUS	Vert	Statique	Volume normal
		Cycle lent d'activation / désactivation	Hibernation du disque dur
	Orange	Clignotant	Volume dégradé / volume planté
			Volume non créé
			DSM non installé
LAN	Vert	Statique	Réseau connecté
		Clignotant	Réseau actif
	Éteint		Pas de réseau
Disque 1-2	Vert	Statique	Disque prêt et inactif
		Clignotant	Accès au disque en cours
	Orange	Statique	Erreur de disque / port désactivé ¹
	Éteint		Pas de disque dur interne
Copy ²	Vert	Statique	Périphérique détecté
		Clignotant	Copie de données
	Éteint		Pas de périphérique connecté
Alimentation	Bleu	Statique	Allumé
		Clignotant	Démarrage / arrêt
	Éteint		Arrêté

Remarque : Les caractéristiques du modèle sont sujettes à modifications sans préavis. Veuillez consulter www.synology.com pour les dernières informations.

¹ Essayez de redémarrer votre DiskStation ou réinsérez le ou les disques durs, puis exécutez l'outil de diagnostic du fabricant du HDD/SSD afin de vérifier l'état du ou des disques. Si vous pouvez vous connecter à DSM, exécutez le test intégré S.M.A.R.T. pour analyser le ou les disques. Si le problème persiste, veuillez contacter le support technique de Synology pour obtenir de l'aide.

² Le voyant du bouton Copy fonctionne uniquement lorsque USBCopy est activé. Pour activer USBCopy, accédez à DSM > Panneau de configuration > Périphériques externes > USBCopy/SDCopy.

SYNOLOGY, INC. CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

IMPORTANT-LIRE ATTENTIVEMENT : LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (« CLUF ») EST UN CONTRAT LÉgal ENTRE VOUS (INDIVIDU OU ENTITÉ JURIDIQUE) ET SYNOLOGY, INC. (« SYNOLOGY ») POUR LE LOGICIEL SYNOLOGY INSTALLÉ SUR LE PRODUIT SYNOLOGY ACHETÉ PAR VOUS (LE « PRODUIT ») OU TÉLÉCHARGÉ LÉGALEMENT DEPUIS [WWW.SYNOLOGY.COM](http://www.synology.com), OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY (« LOGICIEL »).

VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ(E) PAR LES TERMES DE CE CLUF EN UTILISANT LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL SUR LES PRODUITS OU L'APPAREIL CONNECTÉ AUX PRODUITS. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, VEUILLÉZ NE PAS UTILISER LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL OU TÉLÉCHARGER LE LOGICIEL DEPUIS [WWW.SYNOLOGY.COM](http://www.synology.com), OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Licence logicielle limitée. Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit ou sur votre appareil connecté au Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

Section 2. Documentation. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention d'un tiers quel qu'il soit.

Section 3. Sauvegarde. Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde uniquement.

Section 4. Mises à jour. Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site Web de Synology à l'adresse www.synology.com (« Site Web ») ou tout autre canal fourni par Synology mettant à jour ou complétant le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF, sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournie avec lesdites mises à jour ou compléments, auquel cas, lesdites clauses distinctes prévaudront.

Section 5. Limites de la licence. La licence stipulée dans les Sections 1, 2 et 3 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclaré la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devrez autoriser ou permettre à un tiers : (a) d'utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit ; (b) d'accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel de toute autre manière ; (c) d'effectuer des opérations de rétrotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement si une telle activité est expressément autorisée par la loi en vigueur indépendamment de cette limitation ; (d) d'adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) de supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) d'entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel. Soumis aux limitations spécifiées dans cette section 5, il ne vous est pas interdit de fournir des services hébergés par un produit Synology à des parties tierces à des fins commerciales.

Section 6. Logiciel libre. Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accorder une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à l'adresse

<http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL ne régissent que des composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

Section 7. Audit. Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit par Synology ou son agent autorisé par Synology.

Section 8. Propriété. Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology ou ses concédants possèdent tous les droits, titres et intérêts relatifs au Logiciel, y compris mais non limité au copyright et à tous les autres droits concernant la propriété intellectuelle.

Section 9. Garantie limitée. Synology fournit une garantie limitée que le Logiciel sera substantiellement conforme aux éventuelles spécifications publiées par Synology pour le Logiciel, ou d'autre part établies sur le Site web, pour une période requise par votre législation locale. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la seule discrétion de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant de : (w) l'utilisation, la reproduction, la distribution ou la divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

Section 10. Support technique. Pendant la période spécifiée dans la Section 9, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la période applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

Section 11. Exclusion de garanties. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE CI-DESSUS, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET AVEC TOUS SES DÉFAUTS. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT ICI TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPRESSES, TACITES OU RECONNUES PAR LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS, ET SANS S'Y LIMITER, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, UN USAGE PRÉCIS OU UN BUT PARTICULIER, DE TITRE ET

DE NON VIOLATION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT DE BUGS, D'ERREURS, DE VIRUS OU D'AUTRES DÉFAUTS.

Section 12. Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Section 13. Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, l'exclusion de certains types de dommages et les limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Section 14. Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

Section 15. Résiliation. Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous ne vous engagez pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

Section 16. Attribution. Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers, sauf pour celui pré-installé dans les Produits. Tout transfert ou attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

Remarque: En cas de divergence ou d'incohérence constatée dans la signification des termes employés dans la version anglaise par rapport à une autre version, la version anglaise prévaut.

Section 17. Législation en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi et interprété par les lois de la République Populaire de Chine (République Populaire de Chine ou Taiwan) sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire.

Section 18. Résolution des litiges. Tout différend, controverse ou réclamation découlant ou en relation avec ce CLUF sera réglé exclusivement et au terme d'un arbitrage assuré par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la loi d'arbitrage de la République Populaire de Chine et aux règlements relatifs applicables. Dans de tels cas, l'arbitrage sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera intégré à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage devra se tenir à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations devant une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 18. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

Section 19. Frais d'avocat. Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

Section 20. Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exécutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

Section 21. Intégralité du Contrat Le présent CLUF stipule l'accord bilatéral parfait qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

SYNOLOGY, INC. GARANTIE PRODUIT LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP, (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ ÊTRE SOUMIS AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT L'EMBALLAGE CONTENANT ET/OU EN UTILISANT LE PRODUIT. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Définitions. (a) « Nouveau produit », comprenant : (1) « Produit de catégorie I » fait référence aux modèles de produit Synology RS810+, RS810RP+, RX410, à tous les modèles DS/RS NAS comportant le suffixe XS+/XS (sauf RS3413xs+) de la série 13 ou des séries ultérieures, à toutes les unités d'expansion DX/RX comportant 12 baies de disque dur de la série 13 ou des séries ultérieures, au E10G15-F1, au kit de module de RAM ECC (4 Go/8 Go/16 Go) et au module de DDR3 RAM (4 Go). (2) « Produit de catégorie II » fait référence aux modèles de produit Synology RS3413xs+, RS3412xs, RS3412RPxs, RS3411xs, RS3411RPxs, RS2211+, RS2211RP+, RS411, RS409RP+, RS409+, RS409, RS408-RP, RS408, RS407, DS3612xs, DS3611xs, DS2411+, DS1511+, DS1010+, DS710+, DS509+, DS508, EDS14, RX1211, RX1211RP, RX4, DX1211, DX510, DX5, NVR216, VS360HD, VS240HD, au module de RAM DDR2/DDR3 (1 Go/2 Go) et au module de RAM ECC (2 Go). (3) « Produit de catégorie III » désigne les modèles de produits Synology qui s'utilisent avec les caractéristiques suivantes : tous les modèles DS NAS sans le suffixe XS+/XS et avec au moins 5 baies de disque dur de la série 12 ou des séries ultérieures, tous les modèles RS NAS sans le suffixe XS+/XS suffixe de la série 12 ou des séries ultérieures et toutes les unités d'expansion DX/RX comportant 4 ou 5 baies de disque dur de la série 12 ou des séries ultérieures. (4) « Produit de Catégorie IV » désigne tous les autres modèles de produits Synology achetés par le client après le 1er mars 2008. (5) « Produit de catégorie V » désigne tous les autres modèles de produits Synology achetés par le client avant le 29 février 2008. (b) « Produit rénové » désigne tous les produits Synology qui ont été rénovés et vendus directement par Synology via la boutique en ligne, sans inclure ceux qui sont vendus par un distributeur ou revendeur agréé Synology. (c) « Client » désigne la personne ou entité originale qui achète le produit auprès de Synology, ou d'un distributeur ou d'un revendeur Synology. (d) « Boutique en ligne » désigne la boutique en ligne exploitée par Synology ou les sociétés affiliées de Synology. (e) « Produit » désigne un nouveau produit ou un produit rénové et tout matériel incorporé dans le Produit par Synology et accompagnant la documentation. (f) « Logiciel » fait référence au logiciel propriétaire de Synology qui accompagne le Produit lorsque celui-ci est acheté par un Client, téléchargé par un Client sur le Site Web ou préinstallé par Synology sur le Produit et il comprend tout micrologiciel, média associé, images, animations, vidéo, audio, texte et applets intégrés au logiciel ou au Produit et toute mise à jour ou mise à niveau dudit logiciel. (g) « Période de garantie » désigne la période commençant à la date où le produit a été acheté par le Client et se terminant (1) cinq années après ladite date pour les Produits de Catégorie I ; (2) trois ans après ladite date pour les Produits de Catégorie I et II ; ou (3) deux ans après ladite date pour les Produits de Catégorie IV ; ou (4) un an après ladite date pour les Produits de Catégorie V ; ou (5) 90 jours après ladite date pour les Produits rénovés, excepté pour ceux qui sont vendus « en l'état » ou « sans garantie » sur la boutique en ligne. (h) « Site Web » fait référence au site Web de Synology qui se trouve à l'adresse www.synology.com.

Section 2. Garanties et recours limités

2.1 Garantie limitée. Comme énoncé dans la Section 2.6, Synology garantit au Client que chacun de ses

Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçons et (b) présentera les performances conformes aux spécifications du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Synology offre une garantie pour le Logiciel, comme stipulé dans le contrat de licence utilisateur final accompagnant le Produit, le cas échéant. Synology ne fournit pas de garantie aux Produits rénovés vendus « en l'état » ou « sans garantie » sur la boutique en ligne.

2.2 Recours exclusif. Si le Client fait état d'une non-conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 2.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non-conformité par Synology, Synology pourra : (a) avoir recours à des moyens commerciaux raisonnables pour réparer le Produit, ou (b) remplacer le Produit ou partie du Produit non conforme en question sur retour du Produit complet comme stipulé dans la Section 2.3. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie selon les dispositions de la Section 2.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non conformité du Produit dans la mesure du possible. La garantie stipulée dans la Section 2.1 n'inclut pas : (1) toute garantie en relation avec le Logiciel ; (2) installation ou démontage physiques du Produit sur le site du Client ; (3) visites sur le site du Client ; (4) travail nécessaire pour réparer ou remplacer effectivement des parties défectueuses en dehors des horaires de travail normaux de Synology ou de ses fournisseurs de services sous contrat, excluant les week-end et congés des fournisseurs ; (5) tout travail avec l'équipement ou le logiciel d'un tiers ; (6) toute garantie pour le disque dur si installé par le Client ou par un tiers ; ou (7) toute garantie ou compatibilité avec le disque dur.

2.3 Renvoi. Tout produit retourné par le Client dans le cadre de la Section 2.2 doit se voir attribué un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (« RMA ») avant l'expédition selon les procédures RMA actuelles propres à Synology. Le Client peut prendre contact avec tout distributeur ou revendeur agréé de Synology ou avec le Support technique de Synology pour obtenir une assistance dans l'obtention d'un RMA, et doit fournir une preuve d'achat ainsi qu'un numéro de série pour le produit afin d'obtenir ladite assistance. Pour les réclamations de garantie, le Client doit retourner le Produit complet à Synology en accord avec la présente Section 2.3 afin de pouvoir bénéficier de cette Garantie. Tout Produit retourné sans numéro RMA, ou tout Produit qui a été désassemblé (excepté sous la direction de Synology) sera refusé et renvoyé au Client, aux frais du Client. Tout produit s'étant vu attribuer un numéro RMA doit être retourné dans le même état que celui dans lequel il a été reçu de Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage suffisant pour protéger le contenu en question et comportant le numéro RMA affiché en évidence à l'extérieur de l'emballage. Le Client est responsable de l'assurance et du risque de perte liés aux articles retournés jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology. Un produit expédié avec un numéro RMA doit être retourné sous quinze (15) jours après émission du numéro RMA applicable.

2.4 Remplacement par Synology. Si Synology décide de remplacer un Produit aux termes de la présente Garantie stipulée dans la Section 2.1, Synology expédiera alors un Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition du choix de Synology après réception du Produit non conforme retourné conformément à la Section 2.3 et après vérification de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Dans certains pays, Synology peut, à son entière discrétion, appliquer le Service de remplacement de Synology pour certains Produits, en vertu duquel Synology expédiera un Produit de remplacement au Client avant la réception du Produit non conforme retourné par le Client (« Service de remplacement de Synology »).

2.5 Support technique. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à la disposition du Client un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Produit sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

2.6 Exclusions. Les garanties précédentes et obligations de garantie ne s'appliquent à aucun produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière non spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ; (b) a été réparé, modifié ou altéré par quiconque en dehors de Synology ou de ses agents et représentants ; (c) a été utilisé de manière inappropriée, utilisé de manière abusive ou a été endommagé ; (d) a été utilisé avec des éléments n'ayant pas été fournis par Synology en dehors du matériel et logiciel(s) pour lesquels le Produit a été conçu ; ou encore (e) qui n'est pas en conformité avec les spécifications du Produit, ladite non conformité étant attribuée à des causes n'étant pas du ressort ou sous le contrôle de Synology. Par ailleurs, les précédentes garanties seront considérées non avenues si (1) le Client désassemble le Produit, sauf autorisation de Synology ; (2) le Client ne parvient pas à mettre en œuvre tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition du Client par Synology ; ou si (3) le Client met en œuvre, installe ou utilise tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition par un tiers. La garantie stipulée dans la Section 2.1 prendra fin sur vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

2.7 Exclusion de garanties. LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPRES OU IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, NOTAMMENT, SANS LIMITATIONS : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU COURS DES PERFORMANCES, DU COURS DE LA TRANSACTION OU DE L'USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSATION ; OU (D) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UN DOMMAGE (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE, DE LA RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SERONT TOUJOURS EN SÉCURITÉ ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDE QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAINS ÉTATS NE

PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AUSSI LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

Section 3. Limites de responsabilité.

3.1 Force Majeure. Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou état raisonnablement hors de contrôle (incluant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

3.2 Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNI SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

3.3 Limites de responsabilité LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNI SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion précédente de certains types de dommages et limitations de responsabilités s'appliquera dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains États/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

Section 4. Clauses diverses

4.1 Droits propriétaires. Le Produit ainsi que tout Logiciel et documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts sur les droits de propriété intellectuelle du Produit, et aucun titre ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, de toute documentation ou logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client aux termes de cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence utilisateur final Synology accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rétrotechnique sur le Produit ou composant en question ou accompagnant le Logiciel ou sinon faire des malversations, entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

4.2 Attribution. Le Client ne transférera aucun de ses droits aux termes de cette garantie directement, par le biais de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Synology.

4.3 Aucune clause supplémentaire. Sauf permission expresse par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumise et chaque partie objecte spécifiquement à des termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie octroyée par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance ou autrement, sauf si chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions ou tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors, cette Garantie prévaudra sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie qu'il remplace.

4.4 Loi en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, la présente Garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, sans considération de tout principe de conflit de lois contraire. La convention des Nations unies de 1980 portant sur les contrats relatifs au commerce international de biens ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

4.5 Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant au États-Unis et Synology sera résolu exclusivement et de manière définitive au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sous réserve des dispositions mentionnées ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre le Client et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera intégré à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit se tenir à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne selon ce que l'arbitre aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur devra récupérer tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle cour de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une

cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 4.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation énoncés dans cette section devra être résolu au terme d'un arbitrage menée par trois arbitres neutres en accord avec les procédures de la loi d'arbitrage R.O.C. et avec les réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage devra se tenir à Taipei, Taïwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

4.6 Frais d'avocats. Dans le cadre d'un arbitrage, d'une médiation ou de tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

4.7 Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris et sans s'y limiter, la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

4.8 Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

4.9 Accord bilatéral parfait. La présente Garantie constitue la totalité du contrat et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

Remarque: En cas de divergence ou d'incohérence constatée dans la signification des termes employés dans la version anglaise par rapport à une autre version, la version anglaise prévaut.